



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle Protection des Populations
Service Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax : 05.49.17.27.96
Courriel : dcdspp-envi@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi - 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du Soutien
Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT Cedex 9

Niort, le 14 novembre 2019

Affaire suivie par : Valérie HERAUD
N/Ref : VH/LM-2019-03095
PJ : 1 dossier

Objet : Déclaration dossier IED Conforme

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de réexamen de l'élevage IED suivant,

HUT Alain
Numéro S3IC 0579-00279
SIRET : 521 893 552 000 1
Adresse de l'exploitation : La Chapelle Saint Martin
CHICHE
79 350
Adresse administrative : 1 Merville
CLESSE
79 350

AP d'Autorisation n° 4880 en date du 5 octobre 2009 pour un effectif de 48 000 volailles.
Prise acte IED n° A5555 en date du 23 janvier 2015

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 11 avril 2018 par l'exploitant,
Demande de compléments : 23 mai 2019 et le 3 octobre 2019,
Réponse exploitant : le 4 septembre 2019 et le 18 octobre 2019,
Finalisée le 14 novembre 2019 date de passage à l'état « Transmis_Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :
Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Service Environnement Biologique

L'Inspecteur de l'Environnement

Jean Louis HERAUD

Valérie HERAUD

